

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 7 Septembre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, M. FLIPPOT Jacky, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*) et M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Philippe CAILLON et Cédric MORMANN.

OBJET :	<i>Demande de subvention régionale pour l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique.</i>
----------------	--

N° 2017 / 09 / 09

Depuis 2009, la Commune de Blain est en zéro phyto sur l'ensemble de ses espaces (y compris les 3 cimetières de Blain, Saint Omer et Saint Emilien et les 3 terrains de foot). Le désherbage des trottoirs et des accotements est un poste important, ainsi, pour optimiser nos pratiques dans le respect de nos engagements environnementaux, le service des espaces verts doit s'équiper d'équipements alternatifs à la binette et à la débroussailleuse thermique.

Projet : Moderniser et optimiser les pratiques pour couvrir les besoins en désherbage mécanique par l'achat de matériel alternatif :

- *Désherbeur à brosse métallique Mosquito AH de chez Nymo® pour l'entretien régulier des bordures de trottoirs et pieds de murs en optimisant le temps passé et le capital humain.*

Montant de 9 435€ HT (soit 11 322€ TTC)

- *Désherbeur mécanique à coupelles pour le rabotage de zones étroites en stabilisés (cimetières, boulo-dromes, trottoirs en stabilisés) de chez Nymo® adaptable sur le Mosquito AH.*

Montant de 2 365€ HT (soit 2 838€ TTC)

- *Désherbeur mécanique à lame pour rabotage de grande surfaces en stabilisé (terrain en stabilisé, piste d'athlétisme, grande allée de cimetières ...)*

Montant de 4 035€ HT (soit 4 842€ TTC)

.../...

Acquérir du matériel de désherbage manuel électrique dont :

- 2 débroussailleuses anti-projection (2 315€ HT) pour le désherbage en ville,
- 2 sarcleuses électriques (1 500€ HT) pour désherbage des entre-tombes dans les cimetières notamment,
- 2 batteries Lithium 1100 (2 980€ HT),
- 2 batteries Lithium 700 (1 980€).

Montant total matériel électrique de 8 775€ HT (soit 10 530€ TTC)

TOTAL ACQUISITION DESHERBAGE MECANIQUE = 24 610€ HT (29 532€ TTC).

La Ville de Blain va effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Bassin Versant 2017-2019 et l'Agence de l'Eau.

Cette demande se fera par l'intermédiaire du Syndicat du Bassin Versant de l'Isac (SBVI).

Plan de financement :

- Conseil Régional 40%
- Agence de l'Eau 40%
- Autofinancement 20%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'octroi de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Bassin Versant 2017-2019

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subvention pour l'acquisition de ces matériels auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau, et à signer tous les documents afférents à ces demandes.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Septembre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170914-CM-2017-09-09-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2017
Date de réception préfecture : 18/09/2017